

**École de la Colline
Assemblée générale**

Procès-verbal du 11 septembre 2025

1. Ouverture de l'assemblée, signature de la feuille de présences et mot de bienvenue de la direction.

Ouverture d'assemblée à 19h15.

Madame Houle salue les membres et parents présents et parle de la composition actuelle de l'école. Elle présente brièvement les membres du personnel et dresse un portrait de la clientèle actuelle ainsi que des projets à venir.

2. Adoption de l'ordre du jour

Proposée par Véronique Gaudet et appuyée par Lysandre Wodicka-Fortier.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de 2024-2025

Le procès-verbal de 2024-2025 est lu et adopté.

Proposé par Valéry Lagrois et secondé par Mélissa Mineault.

4. Nomination de la présidence d'assemblée

Le rôle de la présidence d'assemblée est d'assurer le bon déroulement de l'élection des membres du CÉ (procédurier fourni par l'école).

J'accepterais une proposition d'un ou d'une présidente d'assemblée.

Mélanie Houle est proposée par elle-même et Roxanne Levac-Rivest et appuyée à l'unanimité.

Je demande le vote.

5. Nomination d'un ou d'une secrétaire d'assemblée

Le rôle du secrétaire sera d'afficher le nom des mises en candidature, d'assurer le bon fonctionnement du dénombrement des votes. Cette personne transmettra, par écrit, les résultats du vote au président ou à la présidente d'assemblée. Elle se chargera de détruire les bulletins de vote.

Kelly Boisvenue est proposée par Mélanie Houle et appuyée par Valéry Lagrois.

6. Mot de la présidence du CÉ

Madame Houle parle du rôle relié à la tâche de siéger au CÉ.

7. Rapport annuel 2024-2025 du CÉ

Madame Houle informe l'assemblée que le rapport annuel est disponible sur la plateforme web de l'école

8. Nomination d'une ou d'un responsable du scrutin

Il est proposé par Madame Houle que Véronique Gaudet soit responsable du scrutin si un vote devait être effectué.

Madame Houle présente la composition ainsi que les fonctions des membres du conseil d'établissement

Pour une deuxième année de mandat :

- Valéry Lagrois
- Mélissa Mineault

Mme Marianne Paradis a déménagé et devra être remplacée. L'année dernière nous avions Mme Maude Fortin et Mme Jessica St-Jean comme parent substitut. Nous avons donc besoin de 4 nouveaux membres.

9.Élection des nouveaux membres du CÉ

Nous sommes rendus au point 9 de l'ordre du jour, soit l'élection des parents et des substituts afin de compléter le conseil d'établissement de l'école.

4 postes sont ouverts pour un terme de 2 ans. Nous devons aussi avoir 2 parents substituts.

Prévoir l'élection de substituts pouvant siéger au conseil d'établissement, et ce en vertu de l'article 51.1. de la loi sur l'instruction publique. Toute assemblée convoquée conformément aux articles 47 à 50 peut élire des membres substituts au conseil d'établissement pour remplacer les membres qui ne peuvent participer à une séance de celui-ci. Il ne peut y avoir plus de membres substituts que de membres parents du conseil d'établissement.

Ouverture de la mise en candidature

J'inviterais les parents qui désirent participer au Conseil à se lever et à s'identifier.

MISE EN CANDIDATURE

1. Janny Dubuc
2. Maude Fortin
3. Roxanne Levac-Rivest
4. Chantal Elaine Russel

Fermeture des mises en candidature

Sans élection

Puisque nous avons reçu le nombre exact de représentants pour combler les quatre postes ouverts, ces derniers sont élus par acclamation.

Présentation des candidats

Noms des personnes élues et durée du mandat :

- a) Janny Dubuc, 2 ans ;
- b) Maude Fortin, 2 ans ;
- c) Roxanne Levac-Rivest, 2 ans ;
- d) Chantal Elaine Russel, 2 ans,

10. Élection de deux substituts du CÉ

Lysandre Wodicka-Fortier et Marie Audray Morin sont élues à l'unanimité comme parents substituts.

II. Comité de parents du CSSD

Madame Houle informe les personnes présentes du rôle du représentant au comité de parents. À la suite de l'élection, Roxanne Levac-Rivest est nommée représentante et Mélissa Mineault est nommée substitut.

12. Formation de l'organisme de participation des parents (OPP)

Mme Lysandre Wodicka-Fortier propose la poursuite de l'organisme de participation de parents (OPP) et secondé par Valéry Lagrois. Les personnes présentes votent à l'unanimité en faveur de la création d'un OPP.

13. Mot de la direction

Remerciement et félicitations aux nouveaux membres. Mme Houle invite les parents qui ont été élus à rester quelques minutes.

13. Période de questions

Aucune question

14. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20h02.

Proposée par Mélissa Mineault et approuvée par Véronique Gaudet.